

Bernard De Vos au secours de Droits des jeunes

ARLON

Le service Droit des jeunes craint pour son avenir à Arlon. Le délégué aux droits de l'enfant, Bernard De Vos, est venu soutenir les revendications.

« **O**n lance un SOS, nous n'arrivons plus à répondre aux demandes, ce sont les jeunes qui payent. Si cela continue, nous allons devoir abandonner nos activités en Luxembourg », c'est le cri de désespoir du service Droit des jeunes Namur-Luxembourg. Il faut savoir que la présence arlonaise après 20 ans n'est qu'une antenne de Namur et n'a toujours pas d'agrément. Alors, ce lundi, la directrice Johanne Wyns a rameuté. Elle a du beau monde autour de la table pour venir soutenir cette Action en Milieu Ouvert (AMO) qui défend les jeunes en difficultés. Principalement juridiquement. Rien de moins que Bernard De Vos, le délégué aux droits de l'enfant, les AMO Point

Jeunes Luxembourg, Chlorophylle de Saint-Hubert, Inter-Actions de Libramont, aussi Benoît Van Keirsbilck de l'ONG « Défense des enfants International ».

Selon les dires, avec un équivalent temps plein et demi, c'est vraiment trop peu pour les 174 dossiers dans une province rurale. Des dossiers complexes de jeunes qui se retrouvent dans la rue et auquel il faut trouver en urgence un logement, des étudiants qu'il faut aider dans le cadre d'une exclusion scolaire, une aide à la constitution d'un dossier de mutuelle, des contacts avec des IPPJ ou des CPAS.

Les demandes explosent !

Les acteurs de terrain le confirment : les demandes explosent, la complexité aussi. Un problème de santé mentale vient se greffer à une rupture en famille ou une assuétude. L'entrée dans le monde adulte est retardée par une difficulté à trouver un emploi. Et le Covid n'a rien arrangé en termes de tensions intrafamiliales.

L'ASBL qui est là pour infor-

mer les jeunes de leurs droits explique faire face à des jeunes toujours plus en demande et qui s'accrochent au service comme à une bouée de sauvetage. En particulier, ces tranches des 16 et 17 ans. La directrice Johanne Wyns affirme devoir compter avec seulement 13 500 euros par an pour des dépenses de 20 000 euros.

La coordinatrice, Odile Bechet, qui travaille à Arlon, a dit son quotidien. Elle doit bricoler face à la spécificité de la ruralité et des distances. C'est près de 20 000 km par an. « Il y a un sentiment de culpabilité de devoir prendre ses vacances ou quand on est malade de remettre un certificat médical, car c'est le collègue qui va devoir assumer ».



© EDA

Pour Maurice Buisseret de l'AMO virtonnaise, « SDJ Arlon est essentiel car il nous permet de ne pas être emmêlés pas l'aspect juridique. »

Élodie Poncelet de l'AMO libramontoise assure : « Ils sont toujours de bons conseils ». Benoît Van Keirsbilck reconnaît que les agents sont par-

fois les empêcheurs de tourner en rond. « les emmerdeurs de service » mais cela permet de faire bouger la législation et de clôturer : « Arrêtons de rigoler. Ce projet-pilote existe depuis 20 ans, il a fait ses preuves, il faut à présent l'institutionnaliser ».

JEAN-JACQUES GUIOT



BENOÎT VAN KEIRSBILCK

Membre du Comité des Nations unies pour les droits de l'enfant

« Arrêtons de rigoler ! »

« Si les jeunes n'avaient pas le service Droit des jeunes, on ne sait pas trop ce que certains deviendraient. Les services questionnent aussi la réglementation. En termes d'exclusion scolaire, on a forcé à clarifier les règles. Il n'y a rien de pire qu'un jeune qui a le sentiment d'avoir été traité injustement. S'il n'y a personne pour informer les jeunes, leurs droits restent de papier. Et cela crée une méfiance par rapport à la société. Un projet pilote qui comme à Arlon a démontré sa pertinence depuis 20 ans, arrêtons de rigoler, ce n'est plus un projet-pilote, il faut l'institutionnaliser. Les cabinets et l'administration ont toujours dit « ce que vous faites est formidable », et finalement, rien se concrétise. Il y a une nécessité de cohérence. Il faut que tous les jeunes en Communauté française aient un accès équivalent à un soutien juridique et sociale. »



JOHANNE WYNS

Directrice SDJ Namur-Luxembourg

174 jeunes accompagnés en province de Luxembourg

« Nous demandons la création d'un service Droit des jeunes en Luxembourg. Nos craintes sont telles que l'année prochaine, si nous ne sommes pas agréés, nous devons cesser nos activités en Luxembourg. En 1998, nous avions 13 dossiers, aujourd'hui nous accompagnons 174 jeunes. Et ce, avec le soutien du Fonds Maribel social qui subventionne l'équivalent d'un temps plein et demi. »

« Il faut que cela bouge à Arlon »

« J'ai fait le déplacement de Bruxelles et c'est long. Le fait qu'il y ait peu de choses à Arlon, c'est inquiétant. Plus la distance est grande entre le lieu où on se trouve et les lieux où se prennent les décisions, moins l'attention pour les services a l'air importante. Les zones rurales éloignées des décisions ne sont pas prises en considération comme elles devraient l'être. »

Je ne suis pas surpris de la place que les jeunes adultes prennent dans les statistiques. Les transitions pour les jeunes sont de plus en plus compliquées, le marché de l'emploi est bouché, les formations sont difficiles à obtenir, le nombre de jeunes en rue est de plus en plus important. Ces situations sont chronophages. La période Covid a augmenté les difficultés en famille dans des lieux exigus, on est débordé en termes de droits scolaires sur des exclusions peu justifiées ou justifiables. Avoir une antenne à Arlon, c'est super-



© EDA

Bernard De Vos, délégué aux droits de l'enfant.

important. Ce sont des gens qui connaissent les réalités locales. Il faut que cela bouge, il n'est pas normal que des services qui ont prouvé leur utilité aient des conditions de travail aussi déplorables. Soutenir l'antenne en Luxembourg, c'est vachement important ! », dit celui qui estime que la précarité est plus cachée dans les zones rurales. J.J.G.